

# **Avis**

**relatif à l'avant-projet de loi du pays  
de soutien à la croissance de  
l'économie calédonienne**

## **Sommaire**

Introduction.....	p. 2
1. Avis général sur l'avant-projet de loi du pays.....	p. 3
2. Avis détaillé sur les mesures de l'avant-projet de loi du pays .....	p. 4
Conclusion.....	p. 4

## **Annexe**

Annexe - 1. Tableau portant avis de la FINC sur les mesures de l'avant-projet de loi du pays

Annexe - 2. Avant-projet de loi du pays, exposé des motifs et fiche d'impact

## Introduction

La Fédération des industries de Nouvelle-Calédonie a été saisie pour avis par le Conseil économique, social et environnemental de Nouvelle-Calédonie le 8 novembre 2019 sur l'avant-projet de loi du pays de soutien à la croissance de l'économie calédonienne.

Cet avant-projet de loi du pays « entend relever un défi majeur, celui du retour de la confiance et de la croissance » (extrait de l'exposé des motifs, 1<sup>er</sup> paragraphe, 1<sup>ère</sup> ligne).

En effet, les derniers chiffres estimés de la croissance calédonienne en 2018 plafonnent à 0,6%, et cela depuis 2015. La réforme de la TGC et la réglementation des marges associée à cette dernière dans le secteur des produits de grande consommation ont mis à mal une économie fragilisée par ailleurs, par l'absence de visibilité relative au cadre institutionnel de la Nouvelle-Calédonie, l'envolée des dépenses de santé et l'absence d'outils de pilotage macroéconomique et d'évaluation des politiques publiques.

D'après nos échanges avec le cabinet du membre du gouvernement en charge de l'économie, cet avant-projet de loi du pays est le 1<sup>er</sup> volet d'une action gouvernementale composée 3 lois du pays pour relancer l'économie calédonienne :

- l'actuel avant-projet de loi du pays destiné à retrouver un cadre de confiance
- une loi du pays portant programmation fiscale sur les 5 prochaines années (prévue en mars)
- une 2<sup>nde</sup> loi du pays, complémentaire à la 1<sup>ère</sup>, portant des mesures plus structurelles pour la relance de l'économie (prévue en juin).

Les paragraphes suivants ont pour objet de présenter l'avis de la Fédération des industries qui se compose de 2 parties :

- un avis synthétique d'ordre général, fondé après analyse de chaque mesure
- un avis détaillé sur chacune des mesures proposées de l'avant-projet de loi du pays

## 1. Avis général sur l'avant-projet de loi du pays

L'avant-projet de loi du pays de soutien à la croissance de l'économie calédonienne repose sur 4 axes visant à retrouver confiance et croissance :

- Titre I - **Simplifier** la vie des entrepreneurs et des entreprises
- Titre II - **Soutenir l'entrepreneuriat** et l'économie calédonienne
- Titre III - **Relancer le pouvoir d'achat** et stimuler la concurrence
- Titre IV - Transformer et **diversifier l'économie** calédonienne

S'agissant du titre Ier, la FINC se félicite de la volonté du gouvernement de vouloir infléchir la culture administrative vers davantage d'accompagnement des entreprises en instaurant :

- le droit à l'erreur ;
- le recours aux prises de position formelles de l'administration ;
- le recours auprès du supérieur hiérarchique en cas de désaccord dans le cadre d'un contrôle fiscal ;

et adhère aux enjeux définis en matière de simplification administrative. Sur ce dernier point, certains ajustements et actions complémentaires permettraient de s'assurer de l'efficacité des mesures proposées (voir précisions dans le tableau ci-joint).

Pour ce qui relève de la réforme de la profession de mandataire liquidateur, la FINC soutient la position de la CPME NC.

S'agissant du titre II, la FINC soutient pleinement l'esprit des mesures proposées qui se reflètent dans l'intitulé des sections du titre II (rembourser aux entreprises les taxes à l'importation ; encourager les associés à mettre des fonds à disposition de l'entreprise ; maintenir l'épargne sur le territoire, etc) mais déplore qu'aucun objectif à atteindre n'ait été défini au regard de l'esprit de chaque mesure.

A titre d'exemple, il serait opportun d'arrêter un objectif sur le montant de l'épargne global que la NC souhaite maintenir sur le Territoire, de définir un indicateur propre à la mesure identifiée contribuant à l'objectif arrêté et de produire une analyse d'impact de la mesure au regard de cet objectif.

La FINC regrette que les mesures proposées ne relèvent pas d'un plan global de pilotage de la relance de l'activité économique avec des objectifs clairement identifiés et chiffrés. Des mesures complémentaires telles que la révision du taux d'IS et d'IRVM ainsi qu'une baisse significative des droits de succession nous sembleraient de nature à renforcer l'efficacité des mesures ici proposées.

En ce qui concerne le chapitre 2 relatif aux dispositions visant à soutenir l'activité économique, la FINC regrette que le secteur de la production manufacturière ne fasse l'objet d'aucune disposition et appelle le gouvernement à travailler de concert avec les représentants du secteur pour identifier les mesures à mettre en place afin de soutenir ce secteur productif, créateur de valeur ajoutée et d'emplois.

S'agissant du titre III, la FINC salue l'intention du gouvernement sur les mesures liées à la relance du pouvoir d'achat mais s'interroge néanmoins sur la portée et l'impact attendu de ces mesures au regard du contexte actuel et des objectifs (à définir) de la relance de l'activité économique.

Enfin, s'agissant du titre IV, la FINC se félicite de la création des 3 mesures proposées (zones franches, réduction d'impôt liée aux dépenses de recherche et d'innovation, réduction d'impôt pour le financement participatif des entreprises) mais regrette qu'en l'état actuel de la rédaction, celles-ci semblent peu efficaces au regard du champ d'application ou des conditions limitatives posées à l'éligibilité de ces mesures.

## 2. Avis détaillé sur les mesures de l'avant-projet de loi du pays

L'avis de la FINC sur chaque mesure de l'avant-projet de loi du pays est présenté dans le tableau ci-joint en annexe – 1.

### Conclusion

Au regard des observations formulées plus haut et dans l'annexe 1, la FINC émet un avis :

- favorable sur l'esprit porté par cet avant-projet de loi du pays et
- réservé sur l'impact attendu de ces mesures en matière de relance économique et soutien à la croissance de l'économie calédonienne.

En vue de la préparation des deux prochaines lois du pays visant la relance de l'activité économique, la FINC invite le gouvernement à élaborer, en concertation avec les représentants des secteurs d'activité économique et avec l'appui de compétences en matière d'analyse et de prospective macroéconomiques, un plan global de pilotage de la relance de l'activité économique en identifiant :

- les objectifs à atteindre,
- les indicateurs de suivi à mettre en place, déclinés sur chaque mesure,
- les ressources dédiées à mobiliser pour :
  - animer et suivre le déploiement des mesures ainsi que pour
  - évaluer l'impact de ces mesures et
  - les ajuster le cas échéant.

La FINC rappelle enfin et à nouveau l'urgence pour la Nouvelle-Calédonie de se doter d'outils fiables, efficaces et partagés de mesure de l'activité économique permettant un suivi en temps quasi-réel. La FINC s'interroge sur la capacité d'un territoire à piloter et nourrir un développement économique et social sur la base de données publiques vieilles de 4 ans.